

Association des professionnels des arts de la scène du Québec

4874, rue de Brébeuf, Montréal (Québec) H2J 3L5

Téléphone : (514) 523-4221 ou 1 877 523-4221

Télécopieur : (514) 523-4418 ou 1 877 523-4418

Courriel : info@apasq.org

Site Web : www.apasq.org

Forum de discussion : <http://forum.sav.uqam.ca:8081/~apasq>

Rédaction et production du Didascalie :

Fernanda Machado Gonçalves

Collaborateurs : David Gaucher, Mario Campbell

L'APASQ est subventionnée par le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil québécois des ressources humaines en culture, Emploi-Québec, le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture et est affilié à la FNC/CSN.

DIDASCALIE APASQ

Volume 14, numéro 2 – Été 2004

Bulletin de l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec

LUMIÈRE SUR LES TRAVAILLEURS DE L'OMBRE
WWW.APASQ.ORG

MOT ESTIVAL


Un vent de nouveautés pousse l'APASQ...

La saison estivale à l'APASQ brille sous le signe de la nouveauté et de la légèreté.

Bien des nouvelles ensoleillées ! À commencer par la décision rendue par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) en juin dernier dans notre contentieux avec Associated Designers of Canada (ADC). ADC requérait la révision des décisions prises en 1993 par la CRAAAP, espérant fractionner notre accréditation sur une base linguistique et devenir le représentant officiel des concepteurs pour toute production jouée dans une langue autre que le français (faisant fi de la loi 101). La CRAAAP a rejeté la requête de ADC, confirmant

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------|----|
| Mot estival | 1 |
| Quoi de neuf? | 3 |
| Nos 20 ans, pensons-y ! | 3 |
| Rencontres à Québec | 4 |
| ADC | 4 |
| Journées de la culture 2004 | 5 |
| Formation | 6 |
| Statut de l'artiste | 8 |
| Hommage mérité | 10 |
| Négociations | 11 |
| Droits d'auteur | 13 |
| OQAJ | 13 |
| CALQ | 14 |
| Le cordon des bourses | 15 |
| Nomination | 17 |
| À toutes fins utiles | 17 |
| Didascalie Hors-série | 18 |
| Tourisme culturel | 19 |
| Le chiffre de la saison | 19 |



490, rue du Parc Industriel
Longueuil (Québec) J4H 3V6
Tél.: 450.442.323 /
Télec.: 450.442.2527
info@sceneethique.com
www.sceneethique.com

Conception et réalisation • Scènes, éléments mécaniques • Décor

Conseil des arts
et des lettres

Québec 

Emploi
Québec 


CORHC
Conseil québécois des
ressources humaines
en culture


Fonds de stabilisation et de
consolidation
des arts et de la culture
du Québec

ainsi la reconnaissance de la juridiction qu'elle avait accordée à l'APASQ sans distinction quant à la langue. Ne souhaitant pas perdre davantage d'un temps précieux, l'APASQ vient de déposer, le 30 juin dernier, un avis de négociation avec Professional Association of Canadian Theatres (PACT). Des éclaircies pourraient bien pointer le bout de leur nez dans le milieu théâtral anglophone au Québec. Une atmosphère plus légère en somme ! Nous pourrions désormais concentrer nos énergies à collaborer avec les producteurs anglophones de façon plus positive et constructive, espérons-le.

Du côté des négociations proprement dites, les mois de mai et juin derniers nous ont particulièrement gâtés. Après l'ACT qui signait une deuxième convention collective avec l'APASQ, c'est Ex-Machina qui nous fait confiance puisque la compagnie de Robert Lepage a signé une entente quinquennale hautement satisfaisante pour l'intérêt de nos membres. Les portes des théâtres indépendants au Québec s'ouvrent

graduellement et nous pouvons espérer le meilleur avec le Groupe de la Veillée et Carbone 14. Concernant l'ADISQ, les discussions se poursuivent et la prochaine rencontre est prévue pour le 1^{er} septembre.

Plus pragmatique : le répertoire nouveau est arrivé ! Répertoire dont il faut rappeler l'utilité à la fois pour nos artistes membres et pour les producteurs et associations de producteurs auprès de qui il est également distribué à l'échelle du Québec. Des données à jour et plus complètes ainsi qu'un « look » plus épuré. À vous d'apprécier maintenant !

De la nouveauté encore avec notre site Web en phase de mise à jour progressive... et, dans une certaine mesure, « lifting » du contenu. Utilisez-le sans modération.

Seule ombre à ce tableau : la subvention que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) nous a octroyée est bien inférieure à nos prévisions, situation qui nous obligera à

chercher, et trouver, des sources de financement complémentaires afin d'être en mesure de continuer à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

En attendant de nous pencher sérieusement sur cette question dans les prochains mois, profitons donc pleinement et sereinement de cette fraîcheur estivale. Gorgeons-nous de ces énergies afin d'être prêts à poursuivre notre trajectoire. L'automne s'annonce chaud et actif cette année.

Merci !

Fernanda Machado Gonçalves
Responsable des communications

QUOI DE NEUF ?

Le doux Edmond de Magalie

Qui a dit qu'être fleur bleue est un péché ?! Dans la rubrique « La vie en rose », Magalie Amyot, conceptrice membre de l'APASQ et ancienne administratrice du Conseil d'administration, a sa palette personnelle et le petit homme Edmond y est pour quelque chose. Né sous le ciel montréalais le 23 mai dernier à

17h50 précises – une montre suisse ne se montrerait pas moins ponctuelle ! – ce petit bout d'énergie fait preuve d'un grand éveil. Ateliers de décors et réunions de production font déjà partie de son univers et il semble beaucoup apprécier ça, aux dires de sa tendre maman.

Oscar est Roy chez Cheryl

Mai a été florissant également chez Roy et Catteral. Nos deux concepteurs membres ont donné le jour à un tout jeune poupon nommé Oscar. Prénom prédestiné, l'avenir le dira... Toujours est-il qu'Oscar est sorti de son ombre maternelle le 5 mai dernier à 14h30 pour admirer les cieux de Montréal de ses propres yeux. Cheryl et Charles-Antoine sont aux anges devant cet actif bambin.

La vidéo entre dans le champ

L'APASQ accueille son premier membre concepteur de vidéo et multimédia. Bienvenue à Yves Labelle ! La porte est ouverte pour les autres...

Bienvenue aux nouveaux membres

| | |
|----------------------|--------|
| Danny Brisson-Vallée | MA-193 |
| Fanny Guindon | MA-201 |
| Thomas Godefroy | 213 |
| Yves Labelle | MS-212 |
| Pierre-Guy Lapointe | 194 |
| Kim Marsolais | MA-200 |
| Julie Morel | MA-202 |
| Alexandre Pilon-Guay | 198 |
| Anne-Séguin Poirier | 199 |
| Catherine Prévost | MA-211 |
| Dominique Richard | MA-197 |
| Madeleine St-Jacques | MA-203 |
| Geneviève Tremblay | 210 |
| Jennifer Tremblay | 195 |
| Françoise Zaremba | MA-192 |

L'APASQ compte maintenant 208 membres en règle.

NOS 20 ANS, PENSONS-Y !

Août 1984 : l'APASQ obtient sa reconnaissance juridique du ministère des Institutions financières. Août 2004 : 20 ans ont passé. L'APASQ est toujours dans le rang et déterminée à poursuivre la mission qu'elle s'est fixée il y a deux décennies !

Négociateur, c'est tout un art et l'APASQ sait de quoi elle parle. ACT, APTP, TAI, TUEJ, un

plein défilé d'associations de producteurs membres au goût d'acronymes étranges pour qui entente n'est pas un vain mot. Dernier né : l'indépendant Ex Machina. Carbone 14, le Groupe de la Veillée et l'ADISQ devraient allonger la liste des partenaires producteurs au cours des prochains mois. Y'a de quoi fêter, non ? Appel aux idées...

RENCONTRES À QUÉBEC

Les membres s'expriment

Le sujet avait été soulevé à la fin de la dernière Assemblée générale annuelle de l'APASQ en avril. Promesse tenue ! MM. David Gaucher et Mario Campbell sont allés à la rencontre des membres de la région de Québec à deux reprises au printemps dernier : le 17 mai et le 14 juin. Sous le signe du dialogue ouvert, les échanges se sont révélés chaotiques au départ, mais finalement fructueux et ont permis aux membres de Québec de mieux saisir la valeur et la nécessité du travail accompli par l'APASQ. Pour l'Association, cela a été l'occasion de dissoudre quelques incompréhensions

mutuelles. Ces rencontres nous auront également permis de mieux comprendre les besoins des concepteurs de la région de Québec et de mettre en place de meilleures façons de communiquer et de s'informer mutuellement sur les problèmes et enjeux spécifiques de cette communauté. L'APASQ avait des lacunes à corriger à ce chapitre et l'intérêt manifesté de la part des concepteurs de Québec nous encourage énormément.

ADC

Éclaircies au loin ?!...

En 1993, l'APASQ obtenait de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) la reconnaissance pour le secteur de négociation intégrant les concepteurs de décors, de costumes, d'éclairage et de son exerçant dans le domaine des arts de la scène.

Le 7 janvier 2003, Associated Designers of Canada (ADC), association d'artistes anglophones responsable des ententes collectives canadiennes négociées avec PACT et applicables au

Québec, déposait une requête demandant à cette même Commission de réviser ou de révoquer les décisions rendues les 7 avril et 6 juillet 1993. Par cette requête, ADC visait à diviser le secteur de négociation relatif à la conception artistique sur une base linguistique établissant un secteur français et un secteur anglais incluant les autres langues. Sur cette base, l'APASQ serait reconnue comme représentative du secteur français uniquement. Comme motifs, ADC invoquait des vices de fond et de procédure dans les décisions rendues par la Commission en 1993. Selon ADC, son point de vue ainsi que celui des artistes de la communauté anglophone du milieu théâtral qu'elle représente n'auraient pas été pris en considération par la Commission et n'auraient pas fait l'objet ni d'audience, ni de débat.

Parallèlement à sa requête en révision ou en révocation, ADC déposait une demande de reconnaissance afin d'être reconnue pour représenter les artistes concepteurs de décor, de costumes, d'éclairage et de son

dans le domaine de la scène, et ce, dans les langues autres que la langue française. Le 17 janvier 2003, l'APASQ intervient en produisant une contestation écrite.

Après plusieurs audiences étalées dans le temps, c'est finalement le 18 juin 2004 que la CRAAAP a rendu son jugement et considère que la requête de ADC n'est pas recevable; il appartenait à ADC d'intervenir initialement en 1992. La décision a donc été rendue en faveur de l'APASQ. Il s'agit bien évidemment d'une victoire d'autant plus savoureuse qu'elle confirme la reconnaissance officielle initiale qui nous avait été accordée.

JOURNÉES DE LA CULTURE 2004

Exposition à la Place des Arts

Tout comme l'automne, les Journées de la culture approchent à grands pas. Et l'APASQ occupera un espace d'honneur : celui des Pas Perdus. En effet, du 24 au 26 septembre, l'APASQ se proposera de sensibiliser le grand public aux métiers de la

conception en arts de la scène au travers d'activités visuelles et interactives. Seront ainsi exposées les bannières de la section québécoise de la Quadriennale de Prague. Des costumes et maquettes de décor couronneront cette exposition. La partie interactive sera assurée par MM. Raymond Marius Boucher et David Gaucher, et peut-être par un concepteur de costumes qui reste à déterminer; n'hésitez pas à nous suggérer des noms. Vous en saurez plus, sur les horaires entre autres, dans un prochain *InfoAPASQ*.

FORMATION

Teinture fibres et colorants

Oye, oye... concepteurs de costumes, d'accessoires, de décor et de marionnettes ! Une toute nouvelle formation pointe à l'horizon automnal : *Teinture fibres et colorants*. Quatorze heures de formation au total, les 2 et 9 octobre 2004, au coût plus qu'abordable de 20 \$.

Cet atelier vous permettra d'acquérir des connaissances théoriques sur les différents

colorants, leur utilisation en fonction d'un tissu, leurs propriétés, l'utilisation de solutions mères et des principes d'échantillonnage. Côté pratique, il s'agira de reproduire une couleur, en respectant les différentes étapes du bain, selon le colorant et le tissu utilisés. L'atelier sera animé par Mme Élisabeth Savard, formée en scénographie à l'École nationale de théâtre du Canada. La teinture, elle connaît bien ça puisqu'elle a également fait des recherches en coloration et en texturisation textile pour les arts de la scène. Elle compte ouvrir son propre atelier de coloration sous peu.

Alors, si tremper vos menottes dans la couleur vous te(i)nte, complétez simplement la fiche du participant disponible à l'APASQ, et ce avant le 20 septembre 2004. Il y a juste de la place pour 10 !

Moulage – On remet ça !

Chose promise, chose due ! Le succès remporté par la première formation en moulage qui s'était déroulée en janvier dernier a conduit l'APASQ à renouveler l'expérience en offrant une deuxième édition de l'atelier

Moulage, en version prolongée cette fois-ci. Cette formation intéresse tant les concepteurs d'accessoires (objet en 3D, urne, vase, buste, mannequin) et de décor (moulure, colonne, reproduction de texture de pierre) que les concepteurs de marionnettes ou ceux qui réalisent des maquettes.

Essentiellement pratique, cet atelier de 21 heures permettra aux participants de faire quelques exercices de manipulation du plâtre en premier lieu et de se consacrer ensuite à la conception d'une pièce. Le formateur, M. Bruno Boisvert, vous ouvrira les portes de son lieu de travail habituel depuis plus de 15 ans : l'Atelier Trans-Formes L.M. inc. à Saint-Léonard. M. Boisvert a exercé à titre d'enseignant dans les écoles professionnelles de théâtre.

Cette formation se déroulera durant la session d'hiver 2005. Il vous en coûtera 30 \$. Les places sont limitées à 12 participants. À bon entendeur, salut !

L'informatique et sa suite

Deux formations en informatique ont été offertes par l'APASQ au printemps dernier : Autocad avancé en mars et 3D Studio Max en avril. Dessiner en 2D et concevoir en 3D a, disons-le, accaparé l'attention des participants puisque la formation s'est déroulée une heure plus tard que prévue. Difficile, à ce compte-là, de mettre en doute leur satisfaction, n'est-ce pas ? Satisfaction également du côté des participants à l'atelier 3D Studio Max. Petit bémol toutefois; en général, les difficultés rencontrées par les participants se situaient dans le niveau très avancé de la formation et la forte concentration d'heures sur un court laps de temps. On en tirera les leçons, soyez-en sûrs. À noter que connaître Autocad s'est révélé être un atout facilitant l'assimilation du contenu de la formation 3D Studio Max. (!)

Rappel

Pour recevoir de l'information sur toutes les activités de formation disponibles pour les

professionnels en théâtre, contactez Mme Sylviane Thibault, coordonnatrice en formation de l'APASQ, qui vous inscrira à sa liste d'envois : sylviane.thibault@sympatico.ca.

Les formations continues offertes s'adressent aux professionnels des arts de la scène, travailleur autonome ou travailleur salarié, dont l'employeur a une masse salariale annuelle de moins d'un million de dollars. Ces formations sont rendues possibles grâce au financement d'Emploi-Québec et du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC).

STATUT DE L'ARTISTE

« Pour mieux vivre de l'art »

Le 22 juin dernier, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, dévoilait finalement son plan d'action visant à améliorer les conditions de vie et de pratique des artistes, créateurs et interprètes confondus.

Intitulé *Pour mieux vivre de l'art*, ce plan comporte des mesures

touchant la santé et la sécurité au travail, les régimes de retraite, les prestations d'assistance-emploi, la transition de carrière ainsi que l'amélioration de la rémunération par les subventions et par la fiscalité.

Ce plan *Pour mieux vivre de l'art* prévoit la mise en place d'un Secrétariat permanent à la condition socioéconomique des artistes et d'un Comité permanent dont la présidence a été confiée à M. Raymond Legault, vice-président de l'Union des artistes (UDA) et dont le mandat sera de poursuivre la réflexion et d'aider le personnel du Secrétariat à orienter ses travaux par des échanges réguliers avec les artistes. Ce Comité servira d'antenne permanente pour les milieux culturels et aura la responsabilité de déposer à la Ministre, d'ici trois ans, un avis sur l'application des lois sur le statut de l'artiste. Outre M. Legault, ce Comité comprend des représentants d'autres associations d'artistes telles que le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV), la Société des auteurs de radio, de télévision et de cinéma (SARTEC), le Syndicat des

techniciennes et techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec (STCVQ), la Guilde des musiciens du Québec (GMQ), l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD), l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et l'Association des producteurs de théâtre privé (APTP). Ce plan est conjugué au projet de loi 42 modifiant certaines dispositions législatives concernant les artistes professionnels, adopté par l'Assemblée nationale la semaine précédant l'annonce du plan d'action. Les mesures adoptées précisent les conditions de diffusion, ont abouti à la reconnaissance du secteur du multimédia comme domaine de création artistique et améliorent le fonctionnement de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP).

Avant l'adoption de ce projet de loi, l'APASQ avait déjà mis en évidence la nécessité d'un tel élargissement de la notion d'artiste, en se joignant à un collectif d'associations d'artistes. Parallèlement, surtout afin de faire valoir des points touchant particulièrement les artistes créateurs en arts de la scène, l'APASQ entreprenait des démarches directement auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et manifestait clairement son intérêt à participer à l'éventuelle Commission parlementaire dont il fut question un temps. Entre autres, une lettre précisant les revendications spécifiques de l'APASQ était envoyée à la Ministre le 17 mai. Parmi les amendements à la loi L.R.Q., c. S-32.1 proposés par l'APASQ : l'ajout d'une clause à l'article 27, soit l'obligation de négocier les droits d'auteur lors du processus de négociation des conditions d'engagement afin d'éviter des interprétations divergentes dans l'application future des nouveaux amendements aux deux lois, ainsi que la révision des articles 28 et 40 qui présentent actuellement des lacunes potentiellement

préjudiciables aux associations d'artistes en processus de négociation avec les producteurs (cf. cas de la négociation avec le Théâtre du Lac Brome). Toujours en vue de la tenue de cette Commission parlementaire alors encore éventuelle, l'APASQ avait rédigé un mémoire présentant sa position et ses recommandations dans le détail concernant la révision de la Loi S-32.1. Ce mémoire n'a malheureusement pu être présenté. L'APASQ reste toutefois sur le qui-vive et est prête à se manifester à nouveau le moment venu.

HOMMAGE MÉRITÉ

Music Works et Nancy créé !

Printemps 2004. Nancy Tobin est la vedette du magazine spécialisé anglophone Musicworks. Onze pages célébrant le talent de cette conceptrice sonore, dont nous sommes fiers qu'elle soit membre de l'APASQ.

La contribution de Nancy Tobin au développement de techniques nouvelles d'amplification des sons en théâtre et danse est ainsi

mise en relief. Durant les dernières années, ses conceptions sonores étaient dans les oreilles des amateurs des salles de théâtre montréalaises. Nancy Tobin a fait vibrer de nombreux festivals tant au Québec (Festival de théâtre des Amériques, Festival international de nouvelle danse) qu'à l'étranger (Festival d'Avignon, Edinburgh International Festival, Berliner Festwochen). De plus, ses conceptions pour le domaine du multimédia ont été présentées au Musée d'art contemporain de Montréal ainsi qu'au Festival international de nouveau cinéma et de nouveau média. En 2002, elle était nommée pour le « Masque de la contribution spéciale » par l'Académie québécoise de théâtre pour sa conception sonore de « Intérieur » de Denis Marleau.

Afin d'apprécier la qualité de son travail, allez donc reposer vos méninges quelques minutes en planant sur son site Web www.mmebutterfly.com/restarea/ Après tout, il n'est pas donné à tout le monde d'avoir vu son propre site présenté au New Museum of Contemporary Art de New York en 2000 et d'avoir reçu le Premier Prix du Public au

Festival Cyberspace Les HTMLles de Montréal en 2001 !

NÉGOCIATIONS

Ex Machina se met à la page...

Et de trois ! Troisième entente collective conclue par l'APASQ depuis le début de cette année ! Cette fois, c'est au tour de Ex Machina et Robert Lepage de signer... pour cinq ans. Une grande première, puisque Ex Machina, qui produit et diffuse des œuvres pour la scène à l'échelle locale et mondiale, est le premier producteur indépendant à s'engager avec l'APASQ.

Deux ans de négociation ont permis d'aboutir à des gains notables : une majoration des cachets des artistes créateurs de 3 % par année, la fixation d'un cachet minimum à 5 000 \$ et d'un tarif horaire minimum à 20 \$ pour tout travail de conception demandé en supplément. LA nouveauté, c'est que cette entente prévoit des conditions de rétribution minimales égales pour toutes les personnes conceptrices et les

« co-concepteurs » ou « collaborateurs » de décors, de costumes, d'éclairages et de son qui participent à la réalisation d'une œuvre dont la conception est signée par le metteur en scène.

Cette toute nouvelle catégorie d'artistes, spécialement définie dans le cadre de cette entente avec Ex Machina, voit ainsi ses droits d'auteur reconnus dès la onzième représentation. Cette entente a aussi la particularité de prendre en compte le processus créatif propre à Ex Machina : les dix premières représentations constituant en réalité la période de finalité de ce processus, la reconnaissance du droit d'auteur se paie à la onzième représentation (la vraie première, dans les faits). Autres dispositions convenues : le remboursement des frais de maquettes après entente préalable avec le producteur ainsi que le paiement par le producteur d'un pourcentage (5 %) destiné à la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS).

ACT : union enfin scellée !

Le joli mois de mai s'est soldé par la signature effective de la deuxième convention collective avec l'Association des compagnies de théâtre (ACT), entente qui était déjà appliquée. Payés à l'heure ou au forfait, vous avez désormais le choix, grâce à cette entente. Les frais de matériels pour la conception des maquettes ne seront plus à votre seule charge, le producteur en assumant le remboursement d'une partie. Votre droit d'auteur sera respecté dès la première représentation avec un minimum de dix représentations garanties. Voilà résumés brièvement les avantages principaux.

Sur la route des ententes...

L'APASQ et le Groupe de la Veillée sont arrivés à une entente de principe à la fin du mois de juin dernier. Cette entente devrait s'appliquer dès septembre 2004.

Avec l'ADISQ, ça évolue ! Les négociations, entreprises depuis mars dernier, suivent leur petit bonhomme de chemin. Les deux parties en présence, l'APASQ et l'ADISQ, en sont à explorer la définition aux préambules et à

clarifier leurs juridictions respectives, situant ainsi le rôle de chacune. La prochaine rencontre – troisième de la série jusqu'à présent – est prévue pour le 1^{er} septembre. Des nouvelles au prochain épisode !

Les discussions avec Carbone 14 sont au ralenti. Au printemps dernier, l'APASQ avait entrepris des démarches auprès de la CRAAAP afin d'entamer une procédure de médiation. Carbone 14 ayant démontré de la bonne volonté dans les négociations, l'APASQ a décidé de mettre cette procédure en suspens pour le moment.

Concernant Théâtres associés inc. (TAI) et l'Association des producteurs de théâtre privé (APTP), l'APASQ met à profit la saison estivale pour préparer les nouveaux projets d'entente qu'elle présentera à ses membres lors d'une assemblée générale spéciale qui se tiendra possiblement à l'automne.

DROITS D'AUTEUR

Déduction sur revenus de droits d'auteur

La déduction admissible au Québec à l'égard de revenus provenant de droits d'auteur est de 100 % pour un revenu maximum de 15 000 \$. La déduction est fonction du revenu net (revenus moins dépenses afférentes) provenant de droits d'auteur dont le contribuable est le premier titulaire. Une échelle différente s'applique pour les revenus de droits d'auteur supérieurs à 15 000 \$. Ainsi, la déduction est réduite à raison de 0,5 fois le montant de revenu net provenant de droits d'auteur qui excède 30 000 \$. Nous vous conseillons fortement de consulter votre comptable ou fiscaliste qui sera en mesure de vous renseigner en fonction de votre situation particulière.

OQAJ

Portfolio pour l'international

Établir des contacts à New York afin de faire valoir vos réalisations... et partenariats si affinités. Contribuer à un événement culturel sur les berges de l'Amazone. Participer à une activité collective avec des

jeunes artistes de la Cordillère des Andes. Apprendre une technique de tissage traditionnelle au Guatemala. Etc., etc. Des idées en veux-tu, en voilà ! Et ce ne sont là que quelques exemples de projets que vous pouvez déposer auprès de l'Office Québec-Amériques pour la Jeunesse (OQAJ) et dont ont profité près de 3 000 jeunes québécois, de 18 à 35 ans, depuis trois ans.

Ainsi, en tant qu'artiste de la relève culturelle et membre d'une association professionnelle – l'APASQ, faut-il le préciser – vous pouvez mettre à profit la formation que vous avez acquise dans votre domaine artistique et/ou les réalisations significatives que vous avez à votre actif. Tout cela dans le cadre du programme spécifique « *Portfolio* » – pour ne citer que celui-ci – qui vous offre une opportunité d'approfondir votre démarche artistique et de stimuler votre processus de création en puisant à de nouvelles sources d'inspiration et en vous ouvrant à d'autres courants artistiques à travers les Amériques.

Profitez donc de l'occasion pour exposer votre parcours professionnel et démontrer la pertinence de votre démarche à l'OQAJ. La prochaine période pour le dépôt de projets est fixée entre le 30 août et le 1^{er} octobre 2004 pour des projets dont les départs s'effectueront entre le 15 décembre 2004 et le 30 avril 2005. Les « retardataires » ou les « indécis » bénéficient d'un sursis : si vous planifiez partir entre le 1^{er} mai et le 31 août 2005, vos projets pourront être déposés entre le 10 janvier et le 18 février 2005.

Pour prendre la température, n'hésitez pas à contacter l'OQAJ au 1 877 516-6725 ou visitez leur site Web www.oqaj.gouv.qc.ca Osez dépasser vos frontières !

CALQ

Subvention accordée à l'APASQ

Lors de l'assemblée générale annuelle en avril dernier, nous avons mentionné le montant de la subvention que nous demandions au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), soit 72 000 \$. La réponse que nous avons reçue tout

récemment n'a malheureusement pas été à la hauteur de nos espérances, puisque le montant que le CALQ octroie à l'APASQ s'élève à 32 000 \$ annuels jusqu'en 2007-2008. Ce qui suppose que nous devons réfléchir et nous mettre à l'affût de moyens de financement complémentaires. Collaborations et idées, ne surtout pas s'abstenir !

LE CORDON DES BOURSES

Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) offre un programme de bourses qui s'adresse aux artistes ayant au moins deux ans de pratique professionnelle dans les domaines du théâtre, des arts du cirque, de la musique, de la chanson, de la danse, des arts multidisciplinaires, des arts visuels, entre autres.

À titre d'exemple, mentionnons le programme « *Recherche et création* » qui vise à soutenir financièrement la recherche et la création d'œuvres en permettant aux artistes de réaliser des projets qui favoriseront l'évolution de leur démarche artistique. Ce volet est

ouvert aux artistes, y compris les metteurs en scène, concepteurs et scénographes, dont le projet de recherche ou de création s'inscrit dans une démarche artistique personnelle en dehors de la commande d'œuvre et des exigences habituelles de production. Parmi les projets admissibles, citons toute recherche exploratoire en mise en scène, en scénographie, en conception de costumes et d'éclairages. Le montant des bourses peut s'élever jusqu'à un maximum de 25 000 \$. La prochaine date limite d'inscription à ce programme est le 10 septembre 2004.

À noter aussi... Dans le but de permettre aux artistes d'accepter des invitations provenant du Québec ou de l'extérieur du Québec pour participer à des activités reliées à la pratique de leur art (conférence, séminaire, symposium, colloque) ou au rayonnement de leur carrière (assister à la représentation publique de son œuvre en tant que metteur en scène, concepteur ou scénographe), le CALQ peut également accorder des bourses de déplacement. L'inscription

pour ce volet-là peut se faire en tout temps durant l'année.

Consultez le site Web du CALQ pour connaître tous les détails www.calq.gouv.qc.ca/index.htm

Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada (CAC) offre un programme de subventions aux artistes du théâtre pouvant vous intéresser.

D'une part, les *subventions d'artistes en résidence* soutiennent les projets de résidence des professionnels du théâtre, dont les metteurs en scène et autres concepteurs oeuvrant au sein d'une compagnie professionnelle de théâtre qui reçoit une subvention du Service du théâtre. D'autre part, les *subventions de perfectionnement professionnel* soutiennent des projets qui contribuent au développement professionnel continu d'un artiste requérant. Le volet de *perfectionnement professionnel* peut prendre en considération un projet d'étude, un voyage, un projet de recherche, un stage ou une résidence.

Les candidats doivent être des artistes professionnels du théâtre, ayant suivi une formation spécialisée dans le domaine. Les artistes du théâtre doivent avoir pratiqué leur art avec des compagnies professionnelles ou dans le cadre de productions indépendantes professionnelles pendant au moins deux ans.

La prochaine date limite pour soumettre une demande pour l'une de ces subventions est le 15 septembre 2004. Les montants des subventions varient de 3 000 \$ à 20 000 \$. Le projet peut durer de quelques semaines à un an, et être exécuté au Canada ou à l'étranger, au besoin.

Le CAC accorde également des *subventions de voyage* aux artistes du théâtre visant à leur permettre d'accepter des invitations et de se déplacer pour assister à la première d'une de leurs oeuvres au Canada ou à l'étranger, pour recevoir un prix ou pour participer à titre d'animateur d'atelier ou de conférencier invité à un congrès ou à un colloque. Les candidats doivent être des artistes

professionnels du théâtre pratiquant leur art depuis au moins deux ans auprès de compagnies professionnelles ou dans le cadre de productions professionnelles indépendantes.

Les demandes peuvent être présentées en tout temps (une par année financière).

Pour obtenir plus de précisions ou vous procurer un formulaire de demande, veuillez communiquer avec le Service du théâtre. Des renseignements généraux sur les subventions sont disponibles sur le site www.conseildesarts.ca ou par téléphone au 1 800-263-5588

NOMINATION

Yvan Gauthier et le CALQ

Le 2 juin dernier, le Conseil des ministres annonçait la nomination de M. Yvan Gauthier au double poste de président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), en remplacement de Mme Marie-Claire Lévesque. Directeur du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) depuis 1992, M. Gauthier s'est fait remarquer pour sa

participation active dans la fondation du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), réputé pour les moyens de pression utilisés afin de pousser le gouvernement à accroître le budget alloué au CALQ annuellement.

M. Gauthier entre officiellement en fonction le 19 juillet. Gageons qu'il saura tirer partie de son expérience sur le terrain culturel et relever ce défi avec brio, dans l'intérêt des nombreuses associations d'artistes québécoises dont la survie dépend bien souvent des subventions octroyées par le CALQ !

À TOUTES FINIS UTILES

École automnale en Outaouais

Le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO) offre des programmes de formation continue destinés aux artistes et artisans professionnels. Sa saison automnale sera sous le signe de la « Gestion de carrière » : dossier d'artiste-financement, subventions autogestion-fiscalité-droit d'auteur. Les ateliers auront lieu de septembre à novembre 2004. Alors, si cela vous dit d'aller vous pencher sur votre

carrière dans le paysage outaouais, contactez le CRCO au (819) 595-2601 ou par courriel formation@crco.org. Pour plus de détails, une alternative s'offre à vous : des séances d'informations sont prévues à l'automne au RAAV, à la SODEC et au CALQ.

Le Proscenium : à visiter !

Le site Web Le Proscenium est conçu comme une bibliothèque de textes de théâtre d'auteurs contemporains francophones vivants (non édités) afin que le plus grand nombre puisse en profiter au sein de la francophonie : metteurs en scène, troupes, etc. et bien entendu le public. Cette bibliothèque virtuelle comprend à ce jour 433 textes de 156 auteurs. Vous pouvez y accéder gratuitement, tant pour la consultation que pour la publication de textes. Férus de mots : à vos claviers !

Analyse des besoins en formation

L'étude des besoins en formation continue des professionnels des arts de la scène du Québec, réalisée par M. Pierre Tremblay, et dont nous

vous parlions dans le précédent numéro, est disponible pour consultation à l'APASQ. Nous tenons à remercier sincèrement M. Tremblay ainsi que les membres de l'APASQ qui ont accepté de participer à cette étude.

« Bottin » cuvée 2004-2005

Un Répertoire des membres 2004-2005, fraîchement sorti de l'atelier d'impression, vient de vous être livré tout récemment... Ce « bottin » nouveau est un outil à votre disposition. Nous espérons que tant son contenu que son graphisme soient à votre goût ! Vos commentaires ou idées pour la version de l'année prochaine sont les bienvenus. Un an encore pour s'y pencher...

DIDASCALIE HORS SÉRIE

Comme vous le savez, l'APASQ fête son vingtième anniversaire cette année. Une des manières de souligner cette date ô combien mémorable pourraient consister dans la rédaction et la production d'un numéro de Didascalie « Spécial 20 ans ». Certains d'entre vous y prendraient la plume pour nous faire partager

vos souvenirs, anecdotes, coups de gueule vécus tout au long de ces années. À la fois témoignage de votre vécu d'artiste créateur et hommage rendu à l'APASQ pour les services que l'Association s'efforce de vous rendre au mieux de ses moyens, ce Didascalie hors-série marquerait en beauté cet anniversaire....

Voilà l'idée lancée ! Nous avons besoin de votre collaboration pour la concrétiser dans les prochaines semaines, avant que les feuilles ne tombent laissant le temps recouvrir l'année 2004 de son manteau blanc...

TOURISME CULTUREL

Une tournée en Gaspésie

Si vous n'avez pas encore choisi votre destination Vacances pour cet été, partez donc faire la *Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie*, à la découverte de près de 50 créateurs en arts visuels et métiers d'art de la Gaspésie. De Sainte-Luce à Pointe-à-la-Croix en passant par Percé, voguez d'ateliers en galeries d'art. Toutes les matières y passent : bois, peinture, lithographie, estampe,

sculpture, photographie, terre cuite, argile, pierres, céramique, sable, vitrail, porcelaine, maroquinerie, papier mâché, textile. Profitez-en également pour aller visiter le Centre d'artistes Vaste et Vague de Carleton; ce Centre soutient la recherche et l'expérimentation, la production et la diffusion de l'art visuel actuel.

Vous pouvez vous procurer la brochure de présentation des artistes et l'itinéraire auprès du Conseil de la culture de la Gaspésie au 1 877 534-4139 ou visiter le site Web www.zonegaspesie.qc.ca

LE CHIFFRE DE LA SAISON

49 % des 51 concepteurs ayant répondu à l'étude sur les besoins en formation continue, réalisée par M. Pierre Tremblay cette année, gagnent entre 20 000 \$ et 29 999 \$. Il s'agit de la tranche de revenus où l'on trouve le plus d'artistes membres.